

MAIRIE DE MONTIGNY-LE-CHARTIF

28120

Tél. : 09 87 12 40 05

messengerie : [montigny-le-chartif@bbox.fr](mailto:montigny-le-chartif@bbox.fr)

**Procès-verbal  
de la session ordinaire  
du vendredi 10 juillet 2020**

Convocations adressées le 2 juillet 2020.

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET Joël, Maire dans la salle polyvalente.

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs FAUQUET Joël, HUET Jean-Paul, Mme JULIEN Annie Mesdames SAISON Nadine, SEVESTRE Maryline, ALEXANDRE Aline, Messieurs DESCHAMPS Pascal, ROBIN Jean-Paul, BEAUVAIS Jean-Pierre, CAVALIERE Piérino .

**ABSENTS EXCUSES** : Mesdames DEROIN Brigitte, VERRIER Séverine, Messieurs BOUILLON Jean-Philippe, DELAGE Vincent, FERRON Jérémy.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

Vu l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, il a été décidé que la réunion se tiendra à la salle polyvalente.

**Secrétaire de séance** : Annie JULIEN

**Désignation des Délégués des Conseils Municipaux en vue de l'élection des Sénateurs**

En premier lieu, Monsieur le Maire a rappelé l'ensemble des modalités du scrutin.

En application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Conformément à l'article L.284 du code électoral, le cas échéant l'article L.290-1 ou l'article L.290-2 le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

En application du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire, les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes.

Résultat du premier tour de scrutin de l'élection des délégués :

FAUQUET Joël : 10 voix

HUET Jean-Paul : 10 voix

JULIEN Annie : 10 voix

Messieurs FAUQUET Joël, HUET Jean-Paul et Madame JULIEN Annie ont été proclamés élus et ont déclaré accepter le mandat.

Résultat du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants :

SEVESTRE Maryline : 10 voix

BEAUVAIS Jean-Pierre : 10 voix

ALEXANDRE Aline : 10 voix

Mesdames SEVESTRE Maryline, ALEXANDRE Aline et Monsieur BEAUVAIS Jean-Pierre ont été proclamés élus et ont déclaré accepter le mandat.

### Désignation des Conseillers Communautaires « Entre Beauce et Perche »

Monsieur Le Maire indique que le conseil municipal doit désigner un titulaire et un suppléant pour les commissions communautaires .

<b>COMMISSIONS</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
Finances	Mr FAUQUET Joël	Mr HUET Jean-Paul
Développement économique	Mr FAUQUET Joël	Mr HUET Jean-Paul
Enfance Jeunesse	Mme SEVESTRE Maryline	Mme DEROIN Brigitte
Santé	Mr HUET Jean-Paul	Mme JULIEN Annie
Mutualisation	Mr HUET Jean-Paul	Mr FAUQUET Joël
Mobilité	Madame JULIEN Annie	Mr FAUQUET Joël
Communication	Madame JULIEN Annie	Mr DESCHAMPS Pascal
Vallées/Voiries	Mr HUET Jean-Paul	Mr FAUQUET Joël
Logement	Mme SEVESTRE Maryline	Mr BEAUVAIS Jean- Pierre
Eau/Assainissement/GEMAPI	Mr FAUQUET Joël	Mr HUET Jean-Paul
Gens du Voyage	Mr BEAUVAIS Jean-Pierre	Mr CAVALIERE Piérino
CLECT	Mr FAUQUET Joël	Mr HUET Jean-Paul
Nouvelles compétences	Mr FAUQUET Joël	Mr HUET Jean-Paul
Planification	Mr FAUQUET Joël	Mr HUET Jean-Paul
Culture	Madame JULIEN Annie	Mr DESCHAMPS Pascal

## **Prime COVID**

Monsieur le Maire propose d'adopter le versement d'une prime « COVID » au personnel communal présent pendant la période de confinement.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour l'attribution d'une prime exceptionnelle de 500 € pour une rémunération à temps complet. (*dél. N°2020027*)

## **Chemin du Boulay**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que Monsieur PINCELOUP Fabien, propriétaire riverain du Chemin du Boulay a déposé un recours suite à l'attribution de ce chemin par la commune à Mr et Madame SAISON Eric.

Ce recours sollicite l'annulation de la délibération de Conseil Municipal du 11/03/2020 et une somme de 2000 €uros à titre de dédommagements.

La commune va solliciter son assistance juridique.

Le Conseil Municipal autorise et charge le Maire d'entreprendre les différentes démarches.

Par lettre en date du 6 juillet 2020, M. Le Secrétaire greffier en chef du tribunal administratif de ORLEANS transmet la requête N°201046 présentée par Maître GIBIER Julien , avocat pour M. PINCELOUP Fabien .

Cette requête vise l'annulation pour excès de pouvoir , à l'encontre de la décision du Conseil Municipal de notre commune en date du 11 mars 2020 décidant de l'attribution du chemin rural N°53 à Monsieur et Madame SAISON Eric.

Il vous est donc proposé :

- D'autoriser M. Le Maire à ester en justice auprès du Tribunal administratif ,
- De désigner comme avocat Maître LEROY Anne-Gaëlle pour défendre la commune dans cette affaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ;

Autorise M. Le Maire à ester en justice auprès de tribunal Administratif dans la requête N°201046 ,

Désigne Maître LEROY Anne-Gaëlle pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance

(*dél. N°2020030*)

## **Demande de Subvention pour travaux au réservoir du Boulay**

Monsieur Le Maire rappelle la nécessité de réaliser des travaux au réservoir du Boulay pour améliorer la distribution d'eau potable en particulier il a lieu d'installer de débitmètres de distribution , un réservoir de régularisation et un turbidimètre. Le devis de l'entreprise JOUSSE s'élève à 15 680.00 € HT soit 18 816.00 € TTC.

Après en avoir délibéré , le conseil Municipal approuve ces travaux de mise aux normes , et sollicite auprès du conseil Départemental une subvention au taux de 20 %

Le plan de financement s'établit ainsi :

Agence de l'eau : 1 116.00 € (20 % sur 5 580.00 € ).  
Département : 3 136.00 € (20 % sur 15 680.00 €)  
Autofinancement : 11 428.00  
15 680.00€

Le Conseil municipal charge et autorise M. Le Maire à solliciter ces subventions auprès du Conseil Départemental et de l'agence de l'eau.(*dél. N°2020029*)

### **Achat d'un défibrillateur à installer à proximité du City Parc**

Les normes imposent qu'un défibrillateur soit installé près du City Parc, ainsi qu'une armoire chauffante.

Le Conseil Municipal charge et autorise Mr le Maire à faire l'acquisition de ce défibrillateur dans la limite de 3500 Euros.

Après étude des différents devis, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de DEFIBRIL ( 06700 Saint-Laurent-du Var) pour un montant de .1 668.50 € HT

Le devis de l'électricien pour l'alimentation électrique s'élève à 358.56 € TTC, de ce fait le coût du projet s'élève à 1967.30 € HT soit 2 360.76 € TTC .

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal approuve cet investissement indispensable ,retient la proposition de DEFIBRIL et charge et autorise Monsieur le Maire à signer les devis et à solliciter des subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR et auprès d'autres organismes.(*dé. N°2020031*)

### **Délégués à Eure-et-Loir Ingénierie**

La commune adhère à Eure-et-Loir Ingénierie ; agence technique mise en place par le Conseil Départemental (voir délibération N°2014037) de ce fait il a lieu de désigner les représentants qui siègeront au sein de cet organisme d'assistance .

Après en avoir délibéré , le Conseil municipal désigne M. FAUQUET Joël comme délégué Titulaire et M. HUET Jean-Paul comme délégué suppléant.(*dél. N°2020028*)

### **Point sur les travaux :**

Les travaux se poursuivent au commerce.

L'entreprise AVELINE a été sollicitée pour le changement d'un velux, et une intervention sur une poutre de l'étage.

La pose des plinthes, les travaux de plomberie, d'électricité et de peinture sont en cours de finitions.

En ce qui concerne l'éclairage public, toutes les lanternes doivent être prochainement changées.

Les travaux de voirie sont en cours.

### **Décisions modificatives sur le budget assainissement collectif**

Afin d'intégrer des biens dans l'inventaire, il a lieu d'effectuer des opérations d'ordre .

## Décision modificative N°1

Le bien 201502 de 864 € (annonce pour le marché assainissement collectif) doit être intégré au 21 311. A ces fins , il est nécessaire d'ouvrir des crédits en section dépenses d'investissement au chapitre 041 compte 21311 pour 864 € qui seront équilibrés par une ouverture de crédits en section recettes d'investissement au chapitre 041 compte 2033 pour 864.

## Décisions modificatives N°2

Le bien N°2019006 de 25 536 € (clôture ) doit être intégré au 2128 .

A ces fins , il est nécessaire d'ouvrir des crédits en dépenses d'investissement au chapitre 041 compte 2128 pour 25 536 € qui seront équilibrés par une ouverture d crédits en section de recettes d'investissement au chapitre 041 compte 2315 pour 25 536 € .

Le conseil Municipal approuve ces deux décisions modificatives en vue de régulariser les imputations de l'inventaire.(*dél. N°2020031*)

La séance est levée à 23heures 30 et les membres présents ont signé.

<i>FAUQUET Joël</i> <i>Maire</i>		<i>JULIEN Annie</i> <i>Adjoint</i>	
<i>HUET Jean-Paul</i> <i>Adjoint</i>		<i>SAISON Nadine</i>	
<i>DEROIN Brigitte</i>	<i>Absente excusée</i>	<i>SEVESTRE Maryline</i>	
<i>ALEXANDRE Aline</i>		<i>BEAUVAIS Jean-</i> <i>Pierre</i>	
<i>DESCHAMPS Pascal</i>		<i>BOUILLON Jean-</i> <i>Philippe</i>	<i>Absent excusé</i>
<i>ROBIN Jean-Paul</i>		<i>VERRIER Séverine</i>	<i>Absente excusée</i>
<i>FERRON Jérémy</i>	<i>Absent excusé</i>	<i>CAVALIERE Piérino</i>	
<i>DELAGE Vincent</i>	<i>Absent excusé</i>		